



La Bibliothèque en ses espaces : enjeu territorial, enjeu démocratique

Journée d'étude 10 février 2022
Montpellier
médiathèque centrale Emile Zola

Les paradoxes de la mixité

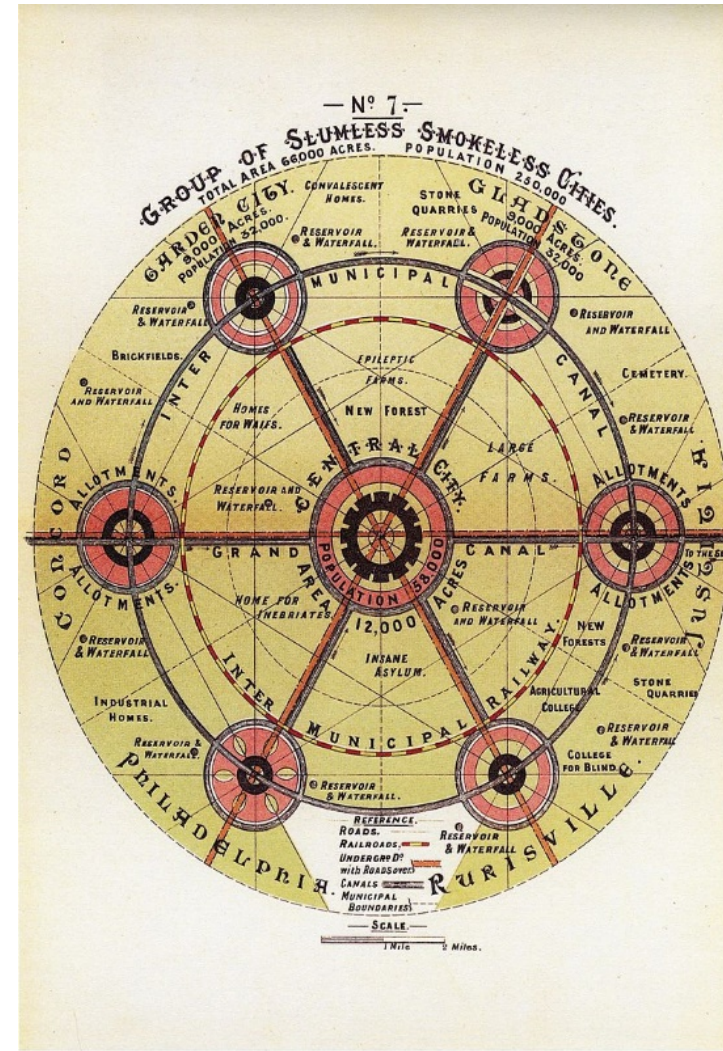
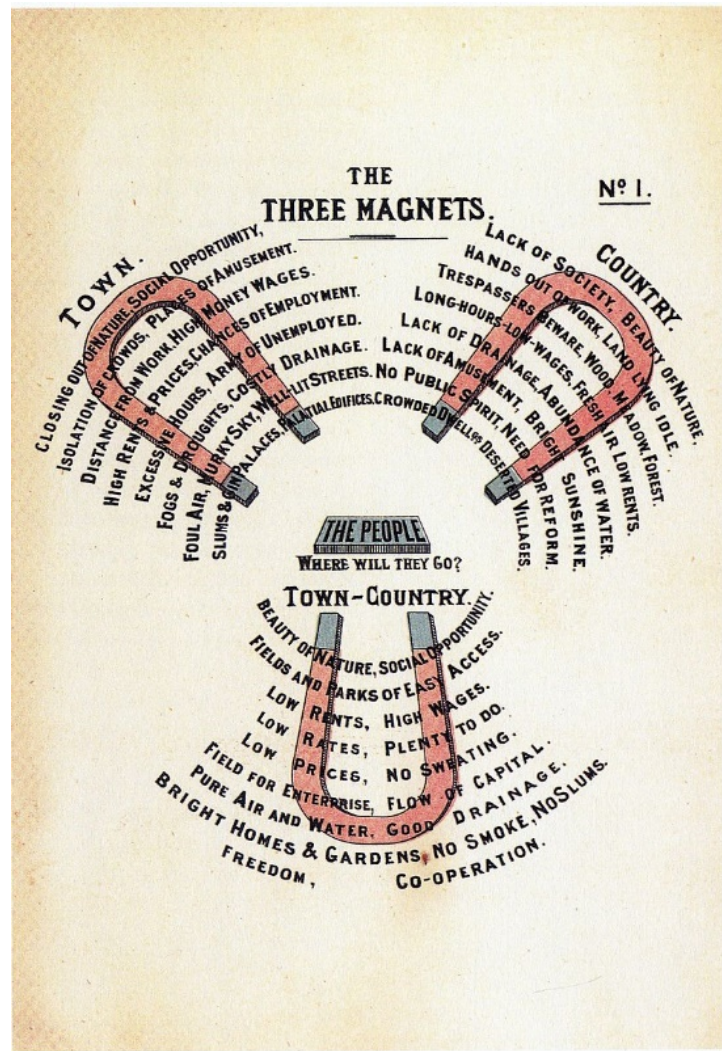
Jean-Pierre Lévy
CNRS/LATTS

Mixité *vs* ségrégation

- Ségrégation : espace pathogène
- Mixité : ville apaisée, idéal urbain

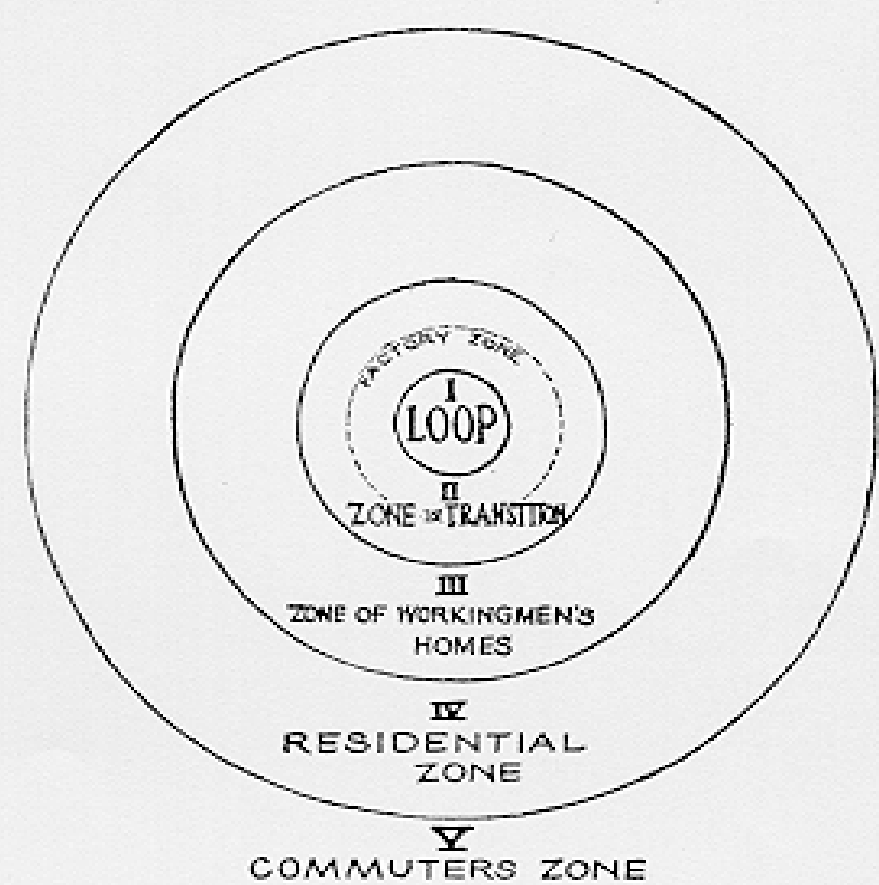
La mixité, un débat scientifique

L'utopie de la cité-jardin d'Ebenezer Howard

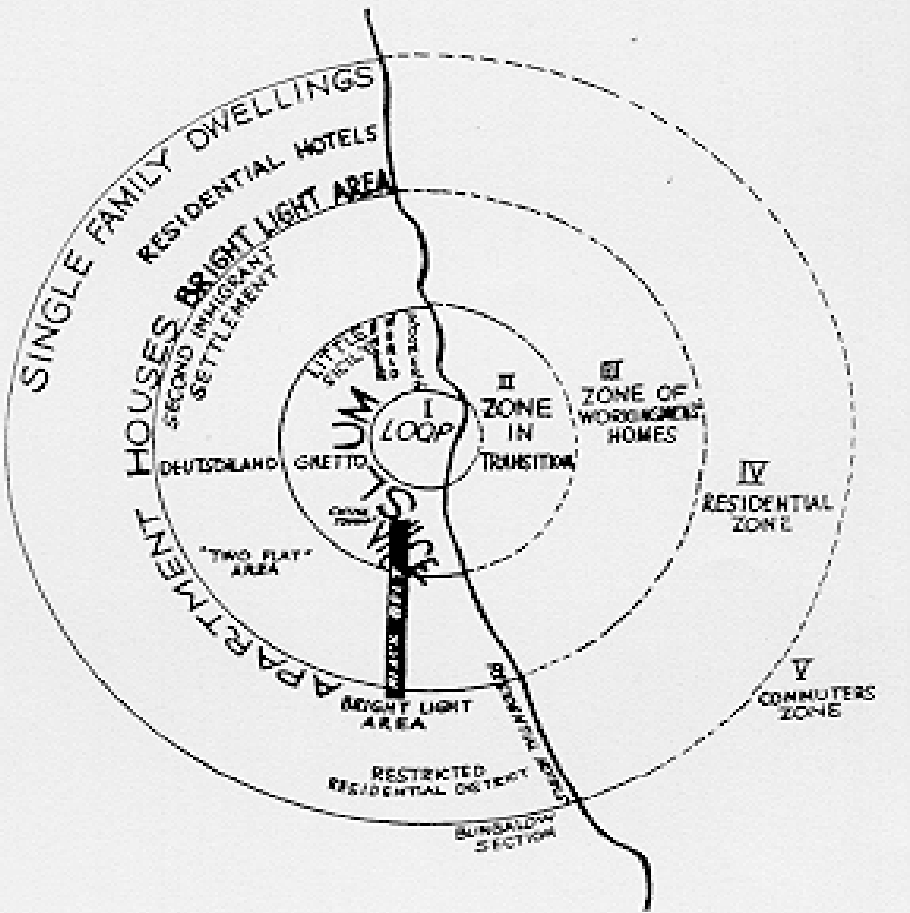


Howard E. (1898) *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*, London: Swan Sonnenschein & Co., Ltd.

Les deux schémas de Burgess (1925)



SCHEMA 1. LA CROISSANCE DE LA VILLE



SCHEMA 2. LES AIRES URBAINES

« [...] à partir de cette multiplicité de groupes, dotés de modes de vie variés, la personne trouve des éléments de son mode social propre et – ce qui n'est pas réalisable dans les limites étroites d'un village – peut se mouvoir et vivre dans des mondes largement séparés, éventuellement même en conflit »

Burgess, « The Growth of the City », in Park R.E., Burgess E.W., McKenzie R.D. *The City*, University of Chicago Press Chicago and London, p. 57

Intervention d'un représentant ouvrier au moment de l'examen de la loi sur les habitations à bon marché présentée par Jules Siegfried à la chambre le 5 mars 1892.

« [...] par votre système, vous arrivez à la séparation, à la division de ces deux classes : bourgeoisie et travailleurs, qu'il faudrait au contraire laisser toujours en contact »

Cité par Magri, Suzanna, 1995, *Les laboratoires de l'habitation populaire en France*, Recherche n°72, Plan construction et architecture, 1995.

7842. SURESNES — La Cité - Jardins - Vue d'ensemble E. M.





Une courée à Roubaix

Source : Archives La Voix du Nord

GFL 1570

20 - LE CREUSOT (Saône-et-Loire) — Route de Montcenis



C·L·B



Coll. Logrand

BONDY (Seine) - Avenue de la République - Place Albert-Thomas (H. B. M.)



XIX. — Le grand ensemble des Froides-Bouillies (1962).

(Photo Durандаud.)

Bastie J. (1964). *La croissance de la banlieue parisienne*, Publication de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, Série Recherches, tome XVII, Paris, PUF.



XX. — Le grand ensemble du domaine gazier
à Choisy-Orly — 1962

(Photo Demagnon.)

JEAN-CLAUDE CHAMBOREDON, MADELEINE LEMAIRE

Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement.*

Prospective technocratique, prophétie urbanistique ou utopie populiste, il est rare que les réflexions sur les conditions nouvelles d'habitat n'annoncent pas, sous une forme ou sous une autre, l'émergence d'une société nouvelle, affranchie des divisions de classes traditionnelles, et, le plus souvent, composée d'hommes nouveaux au « psychisme » original. On attribue ces transformations au seul pouvoir de la coexistence de groupes sociaux auparavant séparés ou même, parfois, au seul effet des conditions d'habitat et du « paysage urbanistique ». Peut-on se contenter, pour rompre avec cette sociologie spontanée, de prendre le contre-pied du discours commun ? Certaines études, inspirées par l'intention de critiquer l'opinion commune qui attribue à des caractéristiques de la population des grands ensembles les diverses manifestations anomiques qu'on y observe, font disparaître la spécificité du peuplement de ces unités d'habitation parce qu'elles partagent le préjugé substantialiste des opinions qu'elles entreprennent de mettre à l'épreuve, préjugé selon lequel les habitants des grands ensembles auraient, en tant que tels, des propriétés particulières : reposant sur des comparaisons de moyennes, ces études peuvent seulement constater que, en moyenne, les habitants des grands ensembles ne sont pas très différents de la moyenne de la population française ou de la moyenne de la population française urbaine, ou encore de la moyenne de la population habitant des immeubles neufs, bref ne sont pas très différents du français moyen. Telle est en effet la méthode d'une enquête sur les grands ensembles (1) qui, « tendant d'abord à une description moyenne » (p. 394), compare la moyenne des habitants de grands ensembles à diverses moyennes calculées sur des catégories de populations qui ne sont en aucun cas définies par la résidence dans le même quartier ou le

* Nous remercions P. BOURDIEU dont les conseils et les suggestions nous ont été très utiles aussi bien au cours de la réalisation des recherches rapportées ici que pendant la rédaction de cet article.

(1) Les résultats sont présentés par P. CLERC in *Grands ensembles, banlieues nouvelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967.

cohabiter
groupes sociaux
et modes de vie
dans une cité hlm

MICHEL PINÇON

RECHERCHES



PLN CONSTRUCTION

Les politiques de mixité en France

« Nous disons nous devons bloquer [l'entrée des étrangers dans le parc social] dans l'intérêt de tout le monde, bloquer la venue d'une autre série de travailleurs supplémentaires à Gennevilliers, parce que l'on a pas les moyens de faire plus. Sinon on arrivera jamais à faire en sorte que ceux qui sont là, immigrés et français aient des conditions correctes de formation, d'insertion pour une vie meilleure. »

« Entretien avec Lucien Lanternier » 1984, *Les Temps Modernes*, n^{os} 452-453-454, page 1666

•**1982** : « Répartir **équitablement** les logements sociaux entre les communes »

Gilbert Bonnemaïson, Commission des maires sur la sécurité, *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation Française

•**1983** : « **Equilibrer** la composition sociale des quartiers »

« [...] *une politique de rééquilibrage dynamique* » qui doit s'inscrire « *dans la durée* » et « *la revalorisation des quartiers* » (p. 60)

Hubert Dubedout, Commission nationale pour le développement social des quartiers, *Chapitre IV Ensemble, refaire la ville : rapport au Premier ministre*, Paris

•**1990** : « *nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier, de chaque commune et de chaque département, en vue de faire contribuer de manière équilibrée chaque commune au logement des personnes défavorisées* »

« Loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement » dite Loi Besson

•**1991** : « *à assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements* » en instaurant « *une participation à la diversité de l'habitat* » par la construction de logements sociaux ou le versement d'une taxe.

« Loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville » dite LOV

•**1998** : « *la construction, l'aménagement, l'attribution et la gestion des logements locatifs sociaux (...) contribuent à la nécessaire mixité sociale des villes et des quartiers* »

« Loi du 29 juillet 1998 d'Orientation relative à la lutte contre les exclusions »

•**2000** : « *de favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements* »

« Loi du 13 décembre 2000 relative à Solidarité et Renouvellement Urbain » dite loi SRU ou Gaysot

- Création d'un indice de mixité sociale à établir par quartiers, par territoires et par organismes, afin de « *voir comment rétablir les équilibres nécessaires, là où manifestement, les logiques de ségrégation prennent le pas sur l'intégration* »

Marie-Noëlle Lienemann, Secrétaire d'Etat au Logement, Le Monde du 27 avril 2002

- 1^{er} août 2003 : Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite loi Borloo)
 - « *visant à structurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible* » (article 6)
 - « *réduire les écarts de développement entre les territoires* » (article 1)
 - « *tendre à réduire de façon significative les écarts constatés* » (article 2)
 - « *mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement* » (article 3)

- évolution annuelle du taux de chômage dans les ZUS et dans l'ensemble des agglomérations concernées par la politique de la ville ;
- évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi étrangers résidant en ZUS ;
- nombre d'entreprises existantes, créées ou transférées ;
- nombre annuel de logements sociaux réhabilités, construits ou démolis ;
- ratio de praticiens médicaux et paramédicaux pour 5000 habitants et nombre d'actes par médecin généraliste ;
- taux de réalisation des prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé scolaire ;
- proportion d'élèves en retard au début et à la fin du cycle 3, de deux ans ou plus en 6^e et en 3^e générale ;
- taux de réussite au baccalauréat ;
- proportion d'élèves boursiers reçus au brevet des collèges et au baccalauréat ;
- les atteintes aux personnes et aux biens privés ;
- les agressions en milieu scolaire ;
- le trafic de stupéfiants ;
- les mauvais traitements et abandons d'enfants

La ville moyennée et la pauvreté transparente :

Annexe 1 : « *La politique de la ville se justifie par l'objectif de réduction progressive des écarts constatés avec les autres villes ou quartiers, et de retour au droit commun ».*

CONCLUSION

- Mixité = catégorie de l'action publique sans fondement scientifique
- Les leviers politiques pour introduire la mixité sociale
- Dans quelles situations existe-t-il une mixité sociale dans l'espace ?

- La mixité est toujours une situation d'entre-deux jamais stabilisée

- Le sens caché de la mixité :
 - Rendre la pauvreté invisible plutôt de la combattre
 - Apprendre aux populations dominées les bons modes de vie des populations dominantes